

Lausanne, le 16 mai 2008



**Citrap Vaud**  
**Case postale 73**  
**1000 Lausanne 21**  
  
**www.citrap-vaud.ch**

**Municipalité de Lausanne**  
**Hôtel de Ville**  
**Place de la Palud 2**  
**Case Postale 6904**  
**1002 Lausanne**

### **Place de la Gare de Lausanne et avenues d'accès**

Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Un communiqué de la Ville de Lausanne, daté du 1<sup>er</sup> juin 2007, mentionne un certain nombre d'aménagements provisoires, notamment sur les avenues Fraisse et Ruchonnet, afin d'effectuer des tests de modification du balisage (avenue de la Gare non mentionnée dans ce communiqué, mais soumise également à ces tests).

Ces tests devaient se dérouler du 5 au 29 juin 2007. Or, quasiment un an après, les aménagements provisoires subsistent, et ne sont partiellement plus entretenus ni à leur place initiale (fig.1 et 2).

Concernant les trois avenues d'accès à la place de la Gare, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que des véhicules individuels se rabattent presque systématiquement sur la voie bus bien avant le débouché de ces avenues sur la place de la Gare; les bus se retrouvent ainsi embouteillés derrière les voitures et la vitesse commerciale des véhicules de transports publics chute très fortement.

De plus, il n'existe aucun aménagement spécifique pour les cyclistes (bandes cyclables).

Nous désirons également obtenir les informations suivantes :

- Quelles sont vos observations et conclusions en rapport avec les aménagements provisoires ?
- Dans quel délai la réalisation définitive ou l'abandon des dispositions provisoires s'appliqueront-ils ?
- Pour quelle raison les voies bus sont-elles délimitées par une ligne jaune discontinue et non pas par une ligne continue ? (fig. 3 et 4)
- Pourquoi les arrêts de bus de la place de la Gare ne sont-ils pas délimités par une ligne jaune continue (afin d'en empêcher l'empiètement par des véhicules privés) ? (fig. 5)

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les plus distinguées.

Pour le comité de la Citrap-Vaud,

**Alain Faucherre**  
Président

**Frédéric Bründler**  
Membre du comité

Annexe : Photographies commentées (4 pages)

Copies : tl – Transports publics de la région lausannoise ; Mr M. Joye, Directeur  
Association ProVélo ; Mme F. Germond, Présidente  
Association Transports et Environnement VD ; Mme V. Schwaar, Secrétaire ATE VD

## Aménagements provisoires



Fig. 1 (13.05.2008)

Bas av. de la Gare

Etat de l'aménagement provisoire.

Initialement, ces « plots » se trouvaient bien au centre de la chaussée, de manière à ce qu'il ne reste qu'une voie de circulation à l'engagement dans le rond-point.



Fig. 2 (13.05.2008)

Haut av. Fraisse

Il ne reste que des vestiges de l'aménagement provisoire, qui devrait se trouver au centre de la chaussée.

## Voies bus

|                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | <p>Fig. 3 (13.05.2008)</p> <p>Bas av. de la Gare</p> <p>Le marquage au sol de la voie bus descendante est intégralement en ligne discontinue, donc franchissable par les autres véhicules sur toute sa longueur.</p> <p>Il n'y a pourtant aucune raison de « franchir » cette piste réservée en amont des flèches de rabattement provisoires.</p> |
|  | <p>Fig. 4 (13.05.2008)</p> <p>Bas av. Ruchonnet</p> <p>Le marquage au sol de la voie bus descendante est intégralement en ligne discontinue, donc franchissable par les autres véhicules individuels sur toute sa longueur.</p> <p>Il n'y a pourtant aucune raison de « franchir » cette ligne de démarcation.</p>                                |

## Arrêts et confusion de circulation

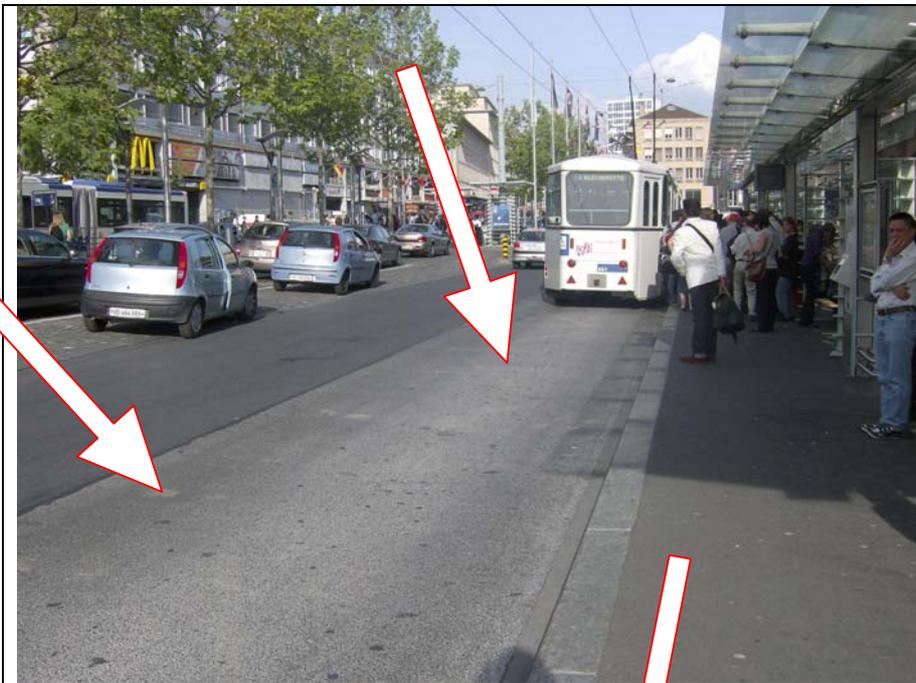


Fig. 5 (13.05.2008)

Arrêt « Lausanne-Gare », lignes 1, 5 et 45

Sud de la place

Le marquage de l'arrêt est effacé, et ce dernier n'est pas délimité par une ligne jaune. Théoriquement, les automobilistes seraient obligés de « longer » l'arrêt de bus, car il est dépourvu d'un marquage qui le distingue spécifiquement sur la chaussée.

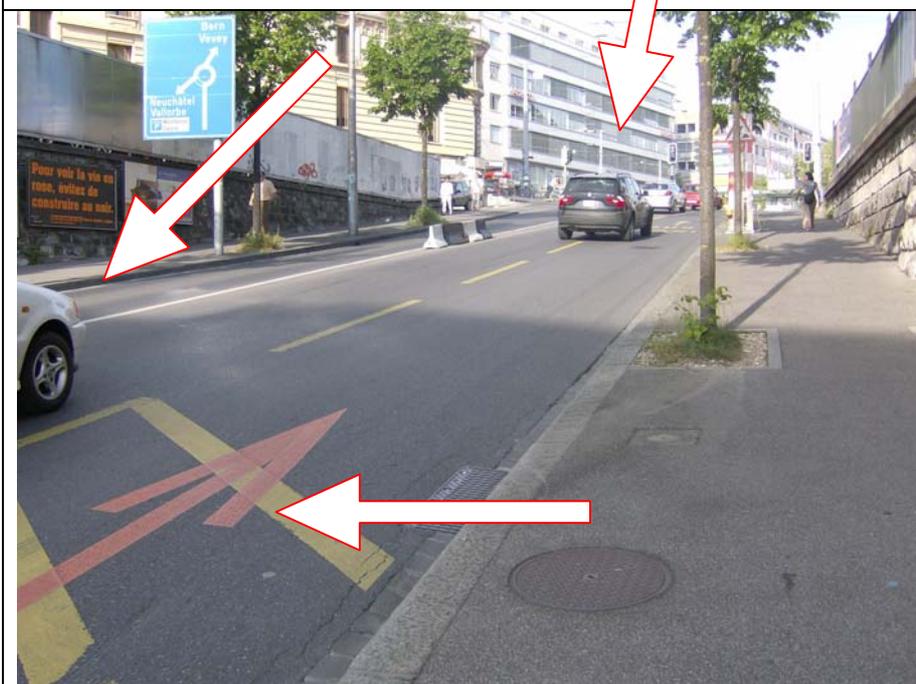


Fig. 6 (13.05.2008)

Haut av. Fraisse

Comme en témoigne cette photo, le marquage provisoire et délaissé engendre de la confusion.

L'aménagement provisoire voudrait que la piste gauche montante ne soit plus utilisable. Tous les véhicules devraient circuler sur la voie droite.

## Rabatement de la circulation sur les voies bus



Fig. 7 (13.05.2008)

Bas av. Ruchonnet

La voie bus est  
discontinue sur toute sa  
longueur.

Les automobilistes se  
rabattent donc très en  
amont sur la voie bus.

La vitesse commerciale  
des bus devient alors  
catastrophique.



Fig. 8 (19.04.2008)

Av. Ruchonnet

Le bus circule dans sa  
piste réservée.  
Néanmoins, il se trouve  
« englué » dans le trafic.